

Compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2023

Présent.es :

Mesdames Fabienne VIGNES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.
Messieurs Denis BELARD, Frédéric JEAN.

Absent.es excusé.es : Mesdames Muriel CAVAILLES, Chantal AUGÉ ; Messieurs Daniel JEAN, Quentin MICHELON.

Procurations : De Chantal AUGÉ à Fabienne VIGNES ; de Muriel CAVAILLES à Denis BELARD ; de Daniel JEAN à Frédéric JEAN.

Secrétaire de séance : Anne MORANDEIRA

Ordre du jour :

- 1) Rectification de la notification des bases
- 2) Modification de l'arrêté permanent du chemin du Col-Del-Fach
- 3) Calibration de données de télédétection LIDAR en forêts privées :
- 4) CEREMA : Programme national Ponts financé par l'état
- 5) Soirée découverte « Rapaces nocturnes et Chauves-souris
- 6) Gravure caveau communal
- 7) Questions diverses

Validation par le conseil municipal du précédent compte-rendu, en date du 5 avril 2023.

1) Rectification de la notification des bases

La dernière séance du conseil municipal a décidé de revaloriser de 1% les taxes locales directes pour 2023.

Le service de fiscalité directe nous demande de revoir le coefficient de variation car il doit être tronqué à la 6^{ème} décimale, soit 1.009861 au lieu de 1.010000 et d'ajuster le taux du foncier bâti à 92.15% au lieu de 92.16%

Il est procédé au vote. La proposition est adoptée à la majorité des voix (Pour : 6 – Contre : 2 – Abstention : 0). La délibération est adoptée.

2) Modification de l'arrêté permanent du chemin du Col-Del-Fach

Une restriction pour les véhicules de 6 tonnes à l'essieu est en vigueur sur chemin du Col-Del-Fach du fait de la mauvaise structure de la chaussée (le dernier arrêté date de 2015).

Madame Parachini (miellerie du Routis) demande une dérogation afin que son transporteur puisse lui livrer, avec un poids lourd de plus de 12T, des palettes de pots de verre, deux fois par an.

Une délibération est adoptée, répondant favorablement à cette demande.

3) Calibration de données de télédétection LIDAR en forêts privées :

Dans le cadre d'un programme national, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) produit et diffuse une cartographie en 3D de l'intégralité du sol et du sursol de la France en données LIDAR (télédétection par laser).

La période d'acquisition sur la partie sud de la France est programmée de 2021 à 2023.

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR) souhaite, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et le centre national de la propriété foncière d'Occitanie, valoriser la ressource forestière par la mise en place d'un observatoire des forêts.

Concrètement, il s'agit de relever des critères précis par l'observation du terrain. La campagne de relevées, en forêt privée et publique, est prévue sur 2 ans (2023, 2024).

Un arrêté préfectoral, affiché en mairie, a été pris pour permettre aux personnels travaillant sur ce projet de pouvoir effectuer les relevées sur des parcelles privées.

4) CEREMA : Programme National Ponts financé par l'état

Initié par le Plan de Relance (décembre 2020), le Programme National Ponts vise à accompagner les collectivités dans la meilleure connaissance et le meilleur entretien de leurs ouvrages d'art. Il s'inscrit en réponse au rapport d'information sur la situation des ponts en France rendu en juin 2019 par la commission d'enquête du Sénat. Les conclusions du rapport alertent sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien, et met l'accent sur la méconnaissance des ponts des communes et de leurs groupements.

Un premier programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages a été proposé à près de 28000 communes répondant à des critères d'éligibilité spécifiques, 12000 en bénéficient sur 2021 et 2023.

En avril 2023, le gouvernement, étend le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (communes de moins de 10 000 habitants et moins de 3 millions de potentiel fiscal).

Loubières est éligible à ce second programme. Seulement les 4000 premières candidates pourront en bénéficier.

Notre commune est inscrite depuis le 3 mai 2023 pour le pont du « Routis », situé sur le chemin du Col-Del-Fach.

5) Soirée découverte « Rapaces nocturnes et Chauves-souris

Lors de cette soirée, organisée par la commune et animée par l'ANA, une trentaine de participants ont pu découvrir, dans un diaporama interactif (images et son, quizz), la présentation des rapaces nocturnes et autres chauves-souris. C'est à l'extérieur que la chouette hulotte a pu faire une brève démonstration réelle de sa présence sur la commune. Les chauves-souris ont pu, elles aussi présentes, faire entendre leurs ultra-sons avec l'aide du matériel adapté.

La soirée s'est terminée par du jus de pomme local et des madeleines.

6) Gravure caveau communal

Suite à l'acquisition d'un caveau communal, sont étudiés des devis afin de faire graver la destination de ce caveau. Parmi les propositions de gravure de l'artisanne retenue (graveuse située à Bonnac), une a été collégalement retenue : « Ossuaire dépositoire communal ».

La secrétaire,

Anne MORANDEIRA